

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 734 l'arrêté n° 459 du 24-4-1961

n° 459

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juin 1961

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1961

Date du numéro
30 juin 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : Art. 1°.— Un état de dégrèvement d'office comprenant vingt-quatre (24) côtes admises partiellement ou en totalité en non valeur pour un montant de deux millions cent quatre-vingt-sep mille dix francs (2.187.010). Lire : « Art. 1. — Un état des dégrèvements d'office comprenant vingt-quatre (24) côtes admises partiellement ou en totalité en non valeur pour un montant de deux millions cent quatre-vingt-neuf mille dix franc (2.189.010). Le reste sans changement.

Pour le Chef du Territoire en mission :— Le Secrétaire Général p.i.chargé de l'etmédiation des Affaires courarites.Guy FÉNARD.